

source de confusions fâcheuses, surtout dans les colonies. Le noble lord combat ce projet, qui est rejetée à la majorité de 166 voix contre 121.

Le président du comité fait le résumé du débat, et il obtient l'autorisation de reprendre le fauteuil à la séance de jeudi pour la continuation de la discussion du bill des titres ecclésiastiques en comité.

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, MARDI 15 JUILLET 1851.

Première Page:—Du Concordat conclu entre S. S. le Pape Pie IX et la Reine Isabelle II (suite et fin).—Angleterre.—Bill Pénal. Feuilleton:—Les suites d'un Dac.

L'Observateur de New-York fait remarquer vingt quatre mille variations dans la formule de Foi Protestante. Un examen attentif de la Bible protestante par un comité chargé d'en apprécier les diverses éditions, a conduit à ce résultat. Cependant, aucune de ces variantes nombreuses n'affecte une des doctrines ou l'un des préceptes de la Bible. Mais cela, comme le dit le Freeman's Journal, —c'est aisé à comprendre si l'on songe qu'il y a beaucoup au-delà de vingt-quatre mille opinions protestantes qui se combattent entre elles sur le seul point de savoir "quelles sont les doctrines de la Bible."

Notes on North American Agricultural, Economical and Social. By James F. W. Johnston, M. A. Ready in Chemistry and Zoology in the University of Durham Two Vols. Blackwoods.

L'ouvrage ci-dessus, dont le Tablet fait l'éloge, renferme le passage suivant que nous traduisons avec le plus grand plaisir:

"Entre autres établissements catholiques j'ai visité le Séminaire de Québec, fondé depuis près de deux cents ans, et qui donne l'instruction à deux cents quatre-vingt pensionnaires, et à cent-vingt externes."

"Le professeur d'histoire naturelle et de Chimie, M. Horan, m'a beaucoup intéressé. Ce Monsieur a visité les Etats-Unis, et a étudié aux Universités de Cambridge, dans le Massachusetts, et de Yale, Connecticut."

"Je l'ai trouvé, comme plusieurs autres, parfaitement convaincu de l'importance d'améliorer l'agriculture dans le Bas-Canada, et très-désireux d'introduire des cours agricoles dans les écoles élémentaires de la Province."

"d'en bas.—Jamais je n'ai été aussi vivement frappé, que pendant mes conversations avec M. Horan, de l'esprit de dévouement et d'abnégation des professeurs de quelques uns, au moins, des Séminaires catholiques."

"Le Séminaire de Québec est doté, sans être à beaucoup près aussi riche que celui de Montréal. Les professeurs, sans aucun espoir d'arriver à une position plus élevée, se contentent de vivre de leur traitement, et de la sans rémunération. Ils sont logés, nourris et vêtus, et ils désirent faire une petite excursion pendant les vacances, ou leur ailoué vingt piastres pour leurs dépenses."

"C'est ainsi qu'ils vivent et travaillent d'année en année, sans presqu'aucune société en dehors de l'enceinte de leur maison, et concentrant toutes leurs affections sur la vie future. Ce n'est pas que je veuille louer ce système, ou que je le regarde comme meilleur, ou comme le meilleur mode de consacrer son talent pour le bien des autres; mais, je ne saurais m'empêcher d'emprouver une sorte de respect religieux pour le dévouement et l'esprit d'abnégation de ces professeurs éclairés. Ces hommes à l'esprit cultivé, et au cœur généreux, auraient pu prétendre à des emplois distingués, et à fournir une belle et heureuse carrière dans la société, en jouissant de toutes les douceurs affections domestiques, et ils ont renoncé volontairement à toutes ces espéran-

ces mondaines pour se sacrifier au devoir de l'enseignement. Non je ne pourrais m'empêcher de respecter de tels hommes. tout en m'appuyant sur leur sort; je sens qu'il leur a coûté de sacrifier à ce que de plus élevé et de plus noble que ce qui m'a poussé moi-même dans mes efforts pendant la vie; je m'indignais presque contre un système qui commande un tel dévouement, et pourtant mon cœur s'attendrissait d'autant plus en faveur de mon ami Horan qui avait eu la force de se sacrifier ainsi lui-même volontairement." (Vol. I. Page 326)

Nous ne pouvons nous empêcher de rendre justice à ce brave protestant qui parle avec cette franchise et ce ton de conviction, quoiqu'il soit évident qu'il ne comprend rien à ce dévouement catholique qu'il est forcé d'admirer. Nous l'honorons pour sa sincérité, mais nous le plaignons à cause de son aveuglement. Ou trouverait-il l'esprit d'abnégation et de dévouement ailleurs que dans le catholicisme?

Il est question au Parlement de résolutions qui, proposées par M. Hincks, suggèrent la construction d'un rail-road qui formerait une grande ligne longitudinale depuis Halifax jusqu'à Hamilton (N. C.). Les moyens de réaliser cette objet forment la substance de ces résolutions dont nous n'avons pas encore eu copie. Nous empruntons au Canadian les passages suivants du discours prononcé à Québec par M. Howe au sujet de la grande voie à rails qui doit relier Halifax à cette ville et continuer de Québec jusqu'à Hamilton.

"L'importance que je mets à ce chemin de fer ne peut se mesurer que sur la valeur que j'attache à notre liaison avec la mère-patrie, et sur notre élévation matérielle et sociale comme peuple. Je porte mes regards dans le cœur de tout jeune homme ici présent; et de quel âge ou de quelle origine qu'il soit, il s'y trouve un vide, un sentiment d'inquiétude, un sentiment de quelque chose qui lui manque. Tous nos troubles ont découlé de ce vide; ce vide, il faut le combler; ce sentiment, il faut le faire disparaître. Il faut que tout jeune Anglo-Américain sente qu'il a une patrie, et que cette patrie a une politique claire comme un rayon de lumière et qui peut être honorablement avancée à la face du soleil. Le chemin de fer changera entièrement le ton de l'esprit anglo-américain. A présent un jeune homme de la Nouvelle-Ecosse s'en va en dérive à Boston, à New-York, remonte l'Hudson, fait quelques milles sur un chemin de fer et s'en revient tout émerveillé du grand pays qu'il a vu. Mettez le même jeune homme sur un chemin de fer et faites lui parcourir quatorze cents milles à travers son propre et noble pays, que dirait-il alors? Mettez-le dans un omnibus océanique et faites-le voir la grande ville que vingt des plus grands cités américaines, déployées côte à côte, n'égalaient pas, quels sentiments éprouverait-il? Des sentiments d'orgueil national de la contemplation des gloires de l'empire, et lors que le bon pays que Dieu nous a donné ici pourra être traversé en chemin de fer et compris, le vide qui se trouve dans nos cœurs sera comblé; nous pourrons alors entrer comme travailleurs dans un champ d'une étendue sans bornes et offrir aux capacités cette émulation qui élève et ces récompenses qui devaient couronner des efforts honorables."

"Le chemin de fer ne s'arrêtera pas à Québec ni à Montréal. Il sera bientôt continué jusqu'à Hamilton, d'où le grand chemin de fer de l'Ouest, maintenant en voie de construction, le prolongera jusqu'au Détroit. Les lignes américaines ne tarderont pas à nous rejoindre au Mississippi, de sorte que des chemins de fer continueront bientôt la ligne des anciens forts français. Nul financier, nul négociant, quel qu'il soit, ne pourra calculer la valeur d'une telle communication. On a dit avec vérité que le coût de construire des chemins de fer n'était rien en comparaison du coût de s'en passer. Mais on dira peut-être que ce chemin, quelle qu'en soit la valeur, coûtera trop cher pour nos ressources en charge au-dessus de nos moyens. Ici l'orateur dépeint la condition des anciennes colo-

nies à la fin de la guerre de la révolution, leurs villes de l'intérieur détruites, leurs ports de mer en ruines, leur crédit au-dessous de zéro. Elles se sont relevées de cette condition, elles ont prospéré, ont attiré dans leur sein une immense quantité de capitaux européens, et avec ces capitaux, le trop-plein de la population de l'Europe. Elles n'ont pas craint de s'endetter pour exécuter de vastes travaux publics. Ne suivons-nous pas leur exemple? nous contenterons-nous d'environner ce que nous n'avions pas le courage d'imiter? Mais que sommes-nous donc appelés à faire? A supporter le fardeau d'une guerre étrangère ou civile? Non, Messieurs; mais sous le pavillon qui a flotté au-dessus de nous pendant un siècle, avec notre souverain qui sourit à nos travaux, nous sommes appelés à créer un grand ouvrage de paix. Les chemins de fer des Etats-Unis ont été exécutés à des prix ruineux. L'argent employé à la plupart a coûté de 7 à 10 pour cent d'intérêt. Hésiterions-nous donc, avec de l'argent à 2 1/2 pour cent, à exécuter une grande ligne qui doit servir de route aux nations dans tous les temps à venir?"

On lit dans New Brunswick-Watchman:

"Nous apprenons par des lettres reçues de la Nouvelle-Ecosse, que C. D. Archibald, écuyer, arrive d'Angleterre il y a trois ou quatre semaines, et qui était présent à la convention de Toronto, a été autorisé par les parties intéressées en Angleterre, à offrir de se charger de la construction du Chemin de Fer de Halifax à Québec sur les garanties offertes en premier lieu par les trois Provinces, c'est-à-dire, vingt mille livres par année pendant vingt ans par chacune d'elles, en fournissant le terrain. S'il en est ainsi, l'affaire est toute réglée."

Il a été passé contrat pour l'exécution des travaux de prolongation du chemin de fer de St. Jean jusqu'à House's Point. L'opérateur était ici y a peu de jours à Montréal. Nous aurons bientôt une communication par cette voie avec New-York sur les deux côtés du Lac Champlain.

Le correspondant de Toronto du Journal de Québec affirme que M. LaFontaine abandonne définitivement les deux bills sur la Voirie et les Municipalités. Nous étions de nous-même peu disposés à croire à la probabilité de cette démarche de la part du premier ministre, car il avait été simplement compris et annoncé dans les feuilles publiques que l'ajournement de ces mesures jusqu'à la session prochaine des chambres, avait lieu, afin de donner à la population rurale le temps d'en apprécier mûrement la portée et la véritable tendance. Il semble que des condamnations hâtives, des censures dénuées de toute critique ont pu seuls inspirer à l'instinctif autheur de ces projets de loi l'idée de ne pas insister sur leur adoption, en laissant aux sages la tâche apparemment difficile de faire mieux que cela. Pour eux la besogne est toute prête: ils diront enfin quelle mesure municipale ou de voirie doit remplacer celles dont ils ne veulent pas. La réorganisation des municipalités et du système de voirie dans le Bas-Canada étant d'une nécessité extrême, lui sentiront tout le vide des paroles par lesquelles on cherche à détruire des mesures effectives sans rien mettre à la place. Que l'on se mette à l'œuvre. En attendant ce bon exemple, nous ne manquerons de revenir sur le sujet, d'entrer même dans l'appréciation détaillée du travail de M. LaFontaine que nul autre motif que celui d'une conviction profonde nous fait regarder comme excellent dans toutes ses parties essentielles. En contribuant à l'examen de ces choses importantes, nous n'agissons pas par un motif de haine contre les manifestations de quelques prêtres et un sujet des mesures en question. Nous les respectons au contraire, mais il nous sera facile de démontrer que le bill dont il s'agit n'est nullement hostile au principe électif, et qu'il ne l'est sous aucun rapport à la liberté constitutionnelle.

On lit dans le Louvain Morning Chronicle:

"Le 20 juin, entre trois et quatre heures, il fut procédé à une épreuve des qualités relatives des pompes à incendie Anglaises et Canadiennes, en présence de M.M. Dilke et Cole de la Commission Exécutive, Bradford de la compagnie du feu, et d'un jury nommé pour en décider. Nous pensons que la pompe canadienne en particulier a été jugée excellente et qu'elle a lancé l'eau à une hauteur de 140 verges, —210 pieds plus haut que n'avait fait la pompe Anglaise."

Nous ignorons si la pompe dont il s'agit n'est pas celle de M. Perry.

Les derniers travaux exécutés au rond-point de la Place d'Armes, en ont fait un lieu de plaisir dont le coup-d'œil est en rapport avec la beauté des édifices environnants. L'aspect abandonné de l'endroit central n'est plus; au lieu des blocs de pierre brute qui en embarrassaient auparavant le passage, s'offre un terrain nivelé que des fleurs embellissent et qu'environnent des arbres d'une belle venue. Le rond-point à l'intérieur et même en-dehors du mur d'enceinte, invite à la promenade, et il servirait probablement à cet usage si des cales en grand nombre n'étaient là pour y mettre obstacle.

Le Comité de Police est peut-être intéressé à faire à cet égard un règlement dont le bon sens se fait sentir; et le bon goût de M. Honnier, qui en est le président, ne saurait permettre que cette place, la seule véritablement appartenant à Montréal, soit plus longtemps sujette à des obstructions de ce genre. Un cab ou deux à chaque point de sortie de l'enceinte circulaire suffiraient aux besoins du public sans incommoder personne. Le Montreal Gazette a dit ces choses, et nous citons d'elle à ce sujet ce qui suit:

"On dit que le Col. Home permettrait à l'excellente compagnie de son régiment de parader chaque soir sur la Place d'Armes, pour recevoir les citoyens de leur esquisse musicale, s'il était fait des arrangements au sujet de ces châtiments de fête qui actuellement éloignent de leur voisinage toutes les personnes respectables, surtout les Dames. Nous apprenons que s'ils prennent place ailleurs, le premier de ces Concerts aura lieu le mardi prochain au soir (15 juillet). Nous espérons que tout sera disposé de manière à en assurer l'exécution."

BAZAR DE LA PROVIDENCE.—Le Bazar qui a eu lieu, la semaine dernière, à l'azile de la Providence, a produit la jolie somme de £255 moins dépenses payées. Les veuves et les orphelins ont à se partager £251, bénéfice net des efforts des pieuses dames de charité. Que le Dieu de charité qui a promis une récompense pour "un verre d'eau donné en son nom," soit lui-même la récompense du zèle désintéressé de ces bonnes mères de pauvres, et de tous ceux qui ont pas part à cette belle œuvre!

Parlement Provincial.

ASSEMBLEE LEGISLATIVE.

(Rapports Télégraphiques.)

Toronto, 9 juillet.

Hier soir, il fut adopté des résolutions en faveur de l'organisation d'une police maritime à Québec et à Montréal, dont le coût sera défrayé à même une taxe sur les vaisseaux.

Sur motion de M. Drummond, le Bill pour régler l'assignation des Jurés fut lu pour la seconde fois.

Le Bill concernant les Arpenteurs subit sa troisième lecture, ainsi qu'un autre bill pour rendre plus facile l'accomplissement des devoirs des Juges de Paix dans le Bas-Canada. M. Price proposa la deuxième lecture du Bill sur le Pénitencier. Il fit un peu au long l'histoire de cette institution, et expliqua la nature du projet de loi. Il y était question, dit-il, d'accorder au Directeur £500 par année, et £400 à chacun des deux Inspecteurs.

M. Smith (de Frontenac) caractérisa cette mesure comme une ambaie au profit de M.M. Brown et Bristow. Il exprima son opinion

qu'aucun de ces deux messieurs n'accepterait une charge au Pénitencier sous l'autorité du bill.

M. McDonald (de Kingston) dit que tout ce qu'il y avait dans le bill, de quelque valeur, était emprunté à l'ancien acte, et que le reste provenait des niais d'entre les Commissaires. Il pensait que le contrôle suprême devait appartenir au Directeur, non aux Inspecteurs, comme le suggérait le bill; et il trouvait absurde de donner au Directeur £500 pour 365 jours de service, et £100 chacun aux Inspecteurs, par année, pour seulement 365 jours, leurs frais de voyage acquittés.

M. Price condamna les attaques dirigées contre M.M. Brown et Bristow, comme très-maladroites ayant eu lieu en leur absence, et il dit qu'il croyait qu'aucun d'eux n'accepterait l'office.

Le bill fut lu sans division pour la seconde fois.

M.M. McDonald et Smith déclarèrent leur intention de combattre le bill en Comité.

L'attention de la Chambre fut ensuite absorbée jus qu'après minuit par le projet de loi des Divisions Territoriales.

Toronto, 10 juillet.

Hier soir, le bill amendé l'acte pour provisionner la cité de Québec d'eau, fut lu pour la seconde fois et renvoyé à un comité, ainsi que le bill pour amender les ordonnances de la cité de Québec.

Le bill pour incorporer la compagnie des Aqueducs de la cité de Kingston fut lu pour la seconde fois.

M. Hincks présenta un rapport en réponse à une adresse demandant copie des listes imprimées des douanes.

La principale partie de la séance fut employée en comité sur le bill pour incorporer le collège de la Trinité.

M. McKenzie attaqua généralement le bill sur le principe que l'octroi de semblables chartes est contraire aux intérêts les plus chers du pays. Il espère que la clause qui permet un collège de posséder des propriétés au montant de 10,000 par an, sera rejetée.

M. Hincks ne pense pas que ce bill ait l'effet d'incorporer les écoles préparatoires par tout le pays.—Il peut y en avoir une à Toronto, et quand les autres seront jugés nécessaires, il sera le temps alors d'accorder des chartes. Il proposa un amendement à cet effet, et dit que le bill ne diffère pas sous ce rapport de la charte accordée au Bishop's College, Lennoxville.

M. LaFontaine dit que la clause n'est pas nécessaire et aurait pu être mise de côté, vu que sous la loi commune, les écoles de grammaires peuvent être établies avec les privilèges demandés dans le bill, tandis que le seul argument contre est son inutilité. Pourquoi ne pas permettre l'insertion de cette clause dans le bill puis qu'on l'a permise dans la charte du Bishop's College?—L'amendement de M. Hincks est perdu à une division de 34 contre 24.

L'amendement à la clause limitant le montant de la propriété à posséder par le collège, réduisant la somme à £5000 au lieu de 10,000, est adopté.

Dans le cours du débat, sir Allan McNab attaqua personnellement M. McKenzie à cause de l'opposition qu'il faisait au bill. Sir Allan l'accusa d'avoir tâché d'entraver la marche des affaires du pays pendant trente ans, et d'avoir reconduit le pays au désastre. Il lui reprocha de s'être enrichi de la pendaison du pauvre Lomax, qu'il avait entrainé dans la rébellion, et dit qu'il aurait dû être pendu à sa place.

M. McKenzie n'a avoir jamais fait de badinage semblable, et dit que quand il voyait le Dr. Nelson au fauteuil, et d'autres messieurs autour de lui pour la tête desquels £500 avaient été offerts, il ne pensait pas jusqu'au point qu'il avait pris à la rébellion. Il dit que les petits enfants de M. Lomax portent son nom (McKenzie) et que la seule fille de M. Lomax, maintenant mariée dans le Michigan, quand elle était à Toronto il y a quelques jours, avait logé chez lui.

M. Sherwood dit qu'il était un des commisaires qui ont fait le procès à Lomax, que

res sur tous les visages; mais le plus lâche de tous est celui qui se sert à coup sûr des armes qui lui sont connues, pour se battre avec un homme qui ne les sait pas manier; c'est celui qui, fêtré et désespéré, joue une existence devenue inutile contre une vie pleine d'avenir. Enfin, un lâche, c'est celui qui, seul, sans famille et sans affection, veut tuer le fils d'une mère pauvre et désolée. L'opinion d'une jeune femme qui a mis tout son espoir en lui!

Que vos raisons sont justes, mon père, mais il existe un tel préjugé que j'ignore si je pourrais le braver.

Comment! malheureux, vous dites ne pas pouvoir braver le préjugé qui existe stupidement! mais vous voulez donc fouler aux pieds vos devoirs et vos intérêts; la religion et la morale, le bon sens et l'humanité! Alors vous ignorez donc qu'il n'existe point de droit à la force, le savant au soldat; et cette société qui se dit si éclairée, si progressive blâme grandement un homme d'esprit et de cœur qui ne consent pas à croiser son épée inexpérimentée avec le fer exercé d'un spadassin stupide... Mon jeune ami, promettez-moi de ne jamais vous battre!

Je ne peux pas vous promettre cela, mon père; je conviens bien comme vous que c'est un préjugé absurde et impie, mais comme je

ne peux prévoir l'avenir je tiens à conserver ma liberté.

Malheureux enfant! me dit le père en versant une larme, n'avez-vous pas quelquefois remarqué ce portrait à côté du crucifix?

Oui, mon père, et bien souvent, en silence, j'ai admiré cette noble et belle physionomie; ce devait être un homme de cœur et de haute intelligence, si je ne me trompe.

Hein! mon enfant, me dit le bon moine en me prenant le bras et en tremblant, vous ignorez combien mon cœur est saisi de douleurs en vous entendant parler de la sorte!... Oui, comme vous le dites, c'était un homme de cœur, et il ne l'a que trop prouvé; c'était une noble et haute intelligence, une de ces âmes supérieures que Dieu dans sa bonté a ornées de hautes qualités. Et pourtant, au premier souffle de Satan, cet être si noble et si belle s'est étendu à son aurore... Vous ne savez, jeune homme, quels terribles souvenirs j'ai gardés et enfoncés au fond de mon être, et combien il m'a fallu souffrir pour en supporter le poids! Dieu seul sait tout ce que j'ai eu à endurer et combien de larmes amères j'ai versées. Ah! puisse la miséricorde divine pardonner un grand repentir!... C'est l'histoire de cet infortuné que je vais vous révéler, ô mon fils, mon cher fils! Elle est simple, mais terrible, courte, mais efficace. Puissiez-vous d'une si lugubre leçon en retirer les plus grands avantages...

A ce moment une sueur froide coula le long des joues ridées du vénérable moine, un

tremblement nerveux agita tous ses membres et, se levant, il commença ainsi:

Je vais évoquer des souvenirs qui m'ont vieillie d'un demi-siècle en quelques nuits en me ravissant tout le bonheur de ma jeunesse. Je vais faire revivre les morts, afin que les conseils de la sagesse acquiescent plus d'autorité sur vous. J'ignore si je pourrai terminer ce lamentable récit qui ne fait encore frissonner d'épouvante, mais dans l'espoir de vous sauver, Dieu m'accordera sans doute la force de l'achever.

Il y a à peu près quarante ans qu'un jeune officier, de votre âge environ, arriva avec son régiment dans une petite ville que je ne nommerai pas. C'était un jeune homme léger et brillant, plein de qualités frivoles et de vices aimables. Il s'appelait Georges R... Il se disait philosophe, et certainement il l'était, puisque déjà, comme aujourd'hui, la philosophie consistait à douter de l'existence de Dieu et de l'immortalité de l'âme; et pour complètement il plaisantait finement sur toutes les questions religieuses avec une amabilité parfaite; à propos de tout il riait et n'importe qui ou quoi, un grand ébahissement des sots qui de tout temps ont toujours été les plus nombreux. A toutes ces qualités de l'esprit, Georges joignait la grâce et la beauté et des manières nobles et distinguées. Dès sa plus tendre jeunesse il avait un goût très-prononcé pour le maniement des armes; aussi à 25 ans jouissait-il d'une grande renommée dans ce genre d'exercice. Sa haute supériorité au tir et à l'épée lui assurait irrévocablement

la palme de la victoire. De longs efforts, des études entreprises avec patience et ardeur et un grand désir d'obtenir l'admiration de la foule, avaient fait surgir ces qualités brillantes et utiles.

Le but qu'il s'était proposé dans son ambition vaine était atteint et il s'en reposait dans son orgueil. Les sots l'admiraient et les gens sages le méprisaient; les belles dames se disputaient ses paroles et ses sourires, et une fête n'était complète qu'autant qu'il daignait y assister. Dans le fond, Georges n'était pas méchant, mais l'orgueil qu'il n'avait jamais combattu avait dénaturé son cœur.

Il n'aimait personne, et déjà il était blasé sur tout. Il était moqueur et froidement spirituel. Il se disait charitable quand quelquefois, il jetait à un pauvre une misérable pièce de monnaie...

Combien il était heureux quand, le soir, dans un riche salon, il pouvait humilier un rival, quel sujet de jouissances! Toutes ces jouissances étaient bien nulles pour lui et chaque jour le dégoût s'emparait de plus en plus de son âme. Son orgueil lui suggérait toujours mille débris, mais pouvait-il jamais atteindre son but chimérique?

Dieu, qu'il avait méconnu si ce n'est pour en parler avec sarcasme lui préparait une déception bien amère, qui, plus tard, devait se terminer par une terrible catastrophe... Quelques années après son arrivée dans la petite ville en question, un jeune homme, Léon De Polymieux, vint s'y fixer comme avocat

au parlement. C'était un homme doux, simple, d'une rare modestie, bienveillant pour tous et doué d'une éloquence admirable... S'il eût vécu plus longtemps, il serait sans doute maintenant un de nos plus éminents généraux. Dès qu'il fut connu et apprécié, sa réputation surgit comme une menace à côté de celle de Georges. C'était les mêmes qualités, le même langage agréable, la même délicatesse d'esprit, les mêmes avantages physiques, mais encore plus de noblesse, plus de talents, et une instruction plus approfondie. La bonne société de la ville se lassa bientôt de la fatuité, de l'égoïsme et de la violence du caractère de Georges; tandis qu'elle admirait et était la délicate aménité de manières dont la source était dans le cœur modeste de Léon de Polymieux, qui s'élevait plus encore que les brillants prestiges de son génie. Deux mois ne s'étaient pas encore écoulés, que déjà tout le monde avait délaissé le séduisant officier et s'était pressé autour du nouveau venu. Georges éprouva un pénible chagrin en voyant ce changement. Longtemps encore il lutta en essayant de se maintenir sur le trône de la mode, mais malgré tous ses efforts les désertions augmentaient chaque jour, et chaque jour la jalousie et la haine entraînaient plus avant dans son cœur.

(A continuer.)

Celui qui parle la langue du cœur n'est pas entendu si facilement que celui qui parle la langue de l'intérêt.